

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1634

présenté par

Mme Thill, M. Lassalle, M. Meyer Habib, Mme Ménard, M. Evrard et Mme Bassire

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 27, supprimer les mots :

« un ou ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 28, supprimer les mots :

« Le ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement sur l’alinéa 27 vise à inscrire dans la loi qu’un avis médical unique ne puisse suffire à mettre en oeuvre l’assistance médicale à la procréation et que plusieurs avis médicaux et pluridisciplinaires soient rendus sur le projet parental.